



## conséquences d'une saisie d'huissier

Par **jennaimarre**, le **26/12/2008** à **20:25**

si un huissier vient saisir mes meubles. je n' ai pas de voiture. et si il reste une dette que se passe t'il?

Par **superve**, le **27/12/2008** à **15:34**

bonjour

Si l'huissier saisit vos meubles, votre véhicule, et que la saisie ne solde pas la dette, il pourra saisir votre compte bancaire.

Si le recouvrement est infructueux, il pourra revenir dans quelques années, et reprendre l'exécution là où il s'est arrêté, avec les frais et surtout les intérêts qui seront venus augmenter votre dette.

Bien cordialement.